## Les prix du gaz naturel pour

# Flow Indexed Durée indéterminée



### Formules de prix - Août 2021 - Prix TVA incluse

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix du gaz détaillé sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics et détaillés au point 3.

#### 1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ - DUREE INDETERMINEE (1)

		Août 2021
Redevance fixe (€/an)	Prix	30,00
Prix par kWh (c€/kWh)		4,983
	Formule de prix hors TVA	0,5200 + 0,1000 x TTF101 (Heren)

#### 2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (2)

	DISTRIBUTION						TRANSPORT		
Gestionnaire du réseau de distribution	=	1 kWh/an	-	000 kWh/an		T3 00 000 kWh/an	Tarif pour de con	r l'activité nptage	Coûts
	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys
Région wallonne	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)
ORES (Brabant Wallon) ORES (Hainaut Gaz) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) TECTEO - RESA	29,84 28,91 26,00 26,05 30,20 32,32	3,970 4,498 3,301 3,527 4,281 3,517	124,16 118,45 100,38 100,72 126,43 114,05	1,716 2,195 1,451 1,738 1,897 1,883	771,81 733,18 611,12 613,39 787,15 899,71	1,192 1,669 1,049 1,326 1,346 1,580		- - - - -	0,177 0,177 0,177 0,177 0,177 0,177
Région flamande	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)
FLUVIUS ANTWERPEN FLUVIUS LIMBURG FLUVIUS WEST GASELWEST IMEWO INTERGEM IVEKA IVERLEK	16,21 16,46 7,77 14,70 17,25 13,18 14,57 14,33	2,379 1,898 2,851 2,136 2,505 1,934 2,118 2,078	101,35 60,89 89,02 64,76 96,82 63,60 78,27 71,41	0,676 1,009 1,226 1,135 0,914 0,924 0,843 0,937	405,41 823,33 892,86 632,16 478,13 511,82 489,24 535,30	0,473 0,501 0,690 0,757 0,658 0,626 0,569 0,627	13,64 13,64 13,64 13,64 13,64 13,64 13,64	99,22 99,22 99,22 99,22 99,22 99,22 99,22 99,22	0,177 0,177 0,177 0,177 0,177 0,177 0,177 0,177
SIBELGAS	14,63	2,173	81,13	0,843	179,44	0,778	13,64	99,22	0,177

#### 3. SUPPLÉMENTS

FEDERAL	(c€/kWh)
Cotisation sur l'énergie	0,12073
Cotisation fédérale (3)	0,06566
TOTAL	0,18639

REDEVANCE DE RACCORDEMENT (Région wallonne) (3)			
0 - 100 kWh/an	0,0075 €		
< 1 GWh/an	0,0075 c€/kWh		









Frais de rappel et de mise en demeure (3)(4)	Montants applicables en 2021 €		
Frais de rappel	7,50 max (1er gratuit)		
Mise en demeure	15,00 max		

(1) Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre mensuel TTF101 (Heren) = 35,9813 €/MWh, d'application pour août 2021.

Le coefficient multiplicateur du TTF101 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF101 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF101 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir www.engie.be).

Le paramètre TTF101 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas "ESGM" (TTF).

La définition du TTF101 (Heren) est la suivante:

\* TTF101 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le mois de fourniture concerné sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "TTF Price Assessment") pendant le mois précédant le mois de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

- (2) Les tarifs de distribution sont approuvés par les régulateurs régionaux et peuvent être consultés sur leurs sites web (VREG, CWaPE, BRUGEL). Les coûts de réseau de transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,46 EUR/MWh (hors TVA) pour comme publiés par Fluxys.
- (3) Pas soumis à la TVA.
- (4) Vous devez payer nos factures au plus tard dans les 15 jours calendrier à dater du jour de réception. Si vous ne payez pas votre facture à temps nous vous envoyons un rappel. Si vous ne payez pas à temps après notre rappel, nous vous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure se fait par ervoi simple. Les mises en demeure suivantes se font par recommandé. En plus de ces frais, nous avons le droit de vous imputer des intérêts (sur le montant total de la facture impayée), au taux d'intérêt (égal, en cas de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 30/03/2007 et l'article 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1er juillet 2009) les personnes suivantes ont droit au tarif social : les clients finals ou toute personne vivant sous le même toit ou un membre de leur ménage qui bénéficient (i) du revenu d'intégration accordé par le CPAS, (ii) du revenu garanti aux personnes âgées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'article 21, §2 de la loi du 1er avril 1969 le droit à la majoration de rente, soit de la garantie de revenus aux hendicapés (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation d'intégration aux handicapés, (vi) d'une allocation d'intégration aux handicapés, (vi) d'une allocation d'intégration aux handicapés, (vi) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation accordée par le CPAS en attente du revenu garanti aux personnes âgées, de la garantie de revenus aux personnes âgées, d'une allocation aux handicapés ou d'une allocation d'intégration aux handicapés ou d'une allocation d'aide aux personnes âgées, (vi) d'une allocation aux handicapés ou d'une allocation d'intégration aux handicapés ou d'une allocation aux personnes âgées, (vi) d'une allocation aux personnes âgées, (vi) d'une allocation aux personnes âgées, d'une allocation aux personnes àgées, d'une allo

